

## DEMANDE DE MUTATION – TRAD

### ADULTES 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> DIVISION

auprès des présidents décideurs avant le 31 août

**Rappel :** la période autorisée pour les mutations « Trad » est du lendemain des Fédéraux quadrettes au 15/09

N° de licence : .....

NOM, Prénom : .....

Date de naissance : .....

Durée d'appartenance à l'AS cédante : .....

Ex 1<sup>ère</sup> div ou International(e)      A été classé en 2<sup>ème</sup> div ou Nat :  moins de 5 saisons de suite  
 5 saisons ou plus de suite

Adresse résidence principale : .....

DIVISION : (saison en cours) ..... Saison suivante : .....

**Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des éléments portés ci-dessus**

Date : ..... Signature : .....

**AS CEDANTE :**

Nom : .....

Numéro : .....

**AS PRENANTE :**

Nom : .....

Numéro : .....

**AVIS IMPERATIFS:**

AS cédante :		CBD cédant :		AS prenante :		CBD prenant :	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable

**EN CAS DE RESERVE OU D'AVIS DEFAVORABLE NOTIFIE, EXPOSE DES MOTIFS :**

AS CEDANT		AS PRENANT	
SECTEUR CEDANT		SECTEUR PRENANT	
Date :	Date :	Date :	Date :
Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet

**Décision du Bureau exécutif de la FFSB :**

Date : ..... Signature et cachet : .....

Toute mutation fait l'objet d'une redevance à régler au CBD cédant

Les CBD prenants saisissent chaque mutation dans le système informatique Bouly pour validation FFSB

Dès le **25 août**, délai de rigueur, les Présidents des CBD prenants envoient à la FFSB, la liste nominative de leurs mutés sur imprimé libre.

En cas de litige et avant saisie dans Bouly, l'imprimé est adressé à la FFSB pour décision

Il est conseillé au licencié de garder une copie de la fiche dès que son AS cédante l'a signée, dans les délais réglementaires évidemment.